

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du mardi 18 février 2025 à 18 heures**

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents : Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance, Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Gladys BONNET TREMOUIHAC Sylviane DESGRAND, Marion FRAISSE, Sandra FRISON, Jessica MEYRAND-ROUILLER, Blandine MONTERIMARD, Messieurs Maximilien CAVATA, Vincent CHENEVIER, Stéphane DESGLENE, Dominique DILIGENT.

Etaient absents excusés : Messieurs Florian ARNAUD, David BONNET donne procuration à Sylviane DESGRAND, Clément PELISSIER.

Madame Sylviane DESGRAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Affaire n° 1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.**

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le CFU 2024 du budget communal de Villevocance

Voté à l'unanimité.

**Affaire n° 2 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 148 045,20 €.

Voté à l'unanimité.

**Affaire n° 3 : Nature et durée des autorisations spéciales d'absences**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer des modalités d'attribution d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux après avis du Comité Technique compétent.  
Le conseil adopte la proposition d'autorisations spéciales

Voté à l'unanimité.

#### **Affaire n° 4 : Amortissement dépenses aux comptes 204 et suivants payées en 2024**

Le Conseil Municipal décide d'amortir les dépenses effectuées aux comptes 204 et suivants payées en 2024.

Voté à l'unanimité

#### **Affaire n° 5 : Neutralisation des amortissements de l'année 2025**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il existe un dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées qui permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation.

Le Conseil Municipal procède à la neutralisation, dans sa totalité, des subventions d'équipement versées à l'article 681 (fond de concours et attribution de compensation d'investissement).

Voté à l'unanimité

#### **Affaire n° 6 : Contrat de garantie avec Habitat Dauphinois**

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 45.